

Salaires 2025

Et si vous vous en saisissiez ?

La 1^{ère} réunion de NAO aura lieu lundi 17 février.

Si l'on veut parler sérieusement des négociations salariales pour 2025, il est important de se remémorer quelques informations et quelques bases.

- La prime d'assiduité a été intégrée au salaire de base donc le salaire minimum de la grille doit être au SMIC + 31 € (sinon on la perd)
- Le coefficient 130 a été supprimé, et le poste "opérateur production" a été créé tirant beaucoup de salariés vers le bas de la grille des salaires
- L'année dernière, ainsi que les années précédentes, la Direction n'a pas donné autant d'Augmentation de salaires qu'il n'y a eu d'inflation => il y a donc un retard à rattraper
- Les NAO ne concernant pas uniquement les salaires, mais comportent plusieurs thématiques, et l'objet de ces négociations est de **négoier la répartition de la Valeur Ajoutée**

① Explication de ce qu'est la Valeur Ajoutée :



② Les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) portent sur :

- Le partage de la Valeur Ajoutée
- La rémunération, les salaires, les effectifs
- La durée et l'organisation du Temps de Travail
- L'Egalité Salariale entre les Femmes et les Hommes & le suivi de la mise en œuvre des mesures visant à supprimer les écarts de rémunération et les différences de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes
- L'épargne salariale
- Le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
- L'articulation entre la vie personnelle et la vie Professionnelle
- Le droit à la déconnexion

**Que voulez-vous demander et obtenir cette année ?
Faites-nous remonter vos attentes, nous les défendrons auprès de la Direction**